

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de Redon Agglomération

ENTRE

Redon Agglomération

Représenté par Jean-François Mary, président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 décembre 2021,

Ci-après désigné par Redon Agglomération,

ET

L'État,

Représenté par Emmanuel Berthier, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Banque des Territoires,

Représentée par M. Stéphane Lafargue, Directeur Régional Adjoint de la Banque des Territoires pour la Bretagne,
Ci-après désignée par « La Banque des Territoires » ;

La Région Pays de la Loire

Représentée par Christelle Morançais
Ci-après désigné par « la Région Pays de la Loire » ;

Le Département 35,

Représenté par Monsieur Jean-Luc Chenut, Président,
Ci-après désigné par « le Département d'Ille-et-Vilaine » ;

Le département 44,

Représenté par M Michel Ménard
Ci-après désigné par « le Département de Loire Atlantique » ;



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Redon Agglomération autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Article 2 – Ambition du territoire de Redon Agglomération

Le territoire de Redon Agglomération est attractif de par ses atouts naturels, son dynamisme et sa diversité culturelle, son bassin d'emploi en évolution permanente qui allie industrie, entreprenariat et innovation en lien avec la formation, ses services, son agriculture vivrière propice à une alimentation saine et durable.

Il bénéficie d'un environnement de qualité : ses cours d'eau, ses marais, sa biodiversité. Les habitants sont attachés à préserver ses paysages, la qualité de son air et de son eau. Aujourd'hui ces équilibres sont menacés par le réchauffement climatique notamment dû à une trop forte émission de gaz à effet de serre, à l'étalement urbain, à certaines pollutions, à certains choix d'aménagement et d'exploitation des espaces naturels.

Le territoire se mobilise pour promouvoir différents modes de vie plus sobres qui permettent de concilier qualité de vie et préservation des ressources naturelles, ce qui améliorera la santé.

Le territoire de Redon Agglomération met en œuvre depuis plusieurs années une économie dynamique et structurante, qui s'adapte à l'évolution rapide de notre environnement. Au sein d'un territoire d'industrie et d'entreprenariat, les acteurs ont su se mobiliser pour construire une politique de territoire « apprenant » et de recherche et innovation en lien avec leurs activités. Ces axes doivent être poursuivis et seront renforcés du fait de la crise actuelle qui fait ressortir les besoins de relocalisation de nombreuses activités en France (industrielles, de service, touristiques ...). Elle souligne la pertinence de développer un tissu économique de proximité, qui s'inscrit notamment dans la réponse à apporter aux défis déjà évoqués.

La transition énergétique est mise en œuvre depuis plusieurs années par de nombreux acteurs du territoire. Dès le début des années 2000, sur les bases d'une mobilisation citoyenne, est né un projet de parc éolien dans l'objectif de répondre aux enjeux de dépendance énergétique du territoire et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un volet réduction de la consommation énergétique, pilotage de la consommation pour viser l'autosuffisance territoriale accompagne le développement d'une production locale qui sera prochainement posée dans une stratégie territoriale.

Un écosystème autour de l'hydrogène est travaillé depuis plusieurs mois : production d'H2 vert en lien avec les projets cités ci avant, innovation industrielle / véhicules hydrogènes, entretien, et formations à leur entretien, service de mobilité partagée et évolution des pratiques de mobilités.

Une dynamique autour de l'alimentation saine et durable mobilisant de nombreux acteurs est à l'œuvre depuis plusieurs années et se traduit dans une charte d'engagement. Tous les angles sont abordés : production, transformation, vente et changement des habitudes des familles et des professionnels.

Ces démarches systémiques et transversales sont conduites, réfléchies et interrogées en permanence avec le soutien du programme d'action-recherche TES auquel REDON Agglomération et Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) participent. Ce programme expérimente des outils pour renforcer la coopération des acteurs locaux, la transversalité des politiques publiques et leur conduite par le prisme des pratiques quotidiennes.

Outre les investissements structurels, les équipements et les innovations technologiques, il sera aussi nécessaire que chacun évolue dans ses pratiques pour les utiliser et les rendre efficaces : moins utiliser sa voiture en tant que seul passager, changer son mode de consommation pour privilégier des commerces et productions locales, de qualité et de saison, isoler son habitation, repenser ses consommations énergétiques, faire plus d'activités physiques en connexion avec la nature, tester plus d'économie circulaire.... Il y a une question de volonté, d'envie à mettre en face des moyens déployés.

Le projet de territoire de Redon Agglomération formalise cette vision partagée de l'avenir pour le territoire, qui fait suite à une période d'échanges autour des éléments de diagnostic et d'enjeux entre élus communaux et intercommunaux, techniciens et société civile. Des pistes d'actions multi-acteurs (collectivités, entreprises, communautés de citoyens) pour relever les défis ont déjà été identifiées : des propositions non exhaustives, (qui se construiront au fil des échanges, des opportunités).

Tous les habitants et acteurs pourront contribuer à cette trajectoire dans leurs actes quotidiens, leurs stratégies, ou en se regroupant pour porter des projets de plus grande envergure. L'ambition est donc de créer des synergies et un mouvement collectif pour les 5 prochaines années. Le projet de territoire s'inscrit dans la poursuite des travaux du GIP Pays de Redon avec les chartes de territoire successives : une habitude de formaliser les trajectoires, une continuité des orientations permettent de rapidement partager des diagnostics et de converger sur la vision.

Le projet de territoire est un document qui trace principalement les évolutions à conduire en sus des services quotidiens déjà en place, qui sont à maintenir et à adapter en continu. Il a été élaboré par un travail collaboratif. Un temps de concertation initial a été construit avec les services de l'Etat, il a réuni plus de 80 personnes de différents horizons : élus locaux, représentants du conseil de développement, de l'agence d'attractivité de Redon Agglomération et des institutions locales et départementales. Cet atelier expérimental a été structuré à l'appui de la méthode « Visions +21 », outils d'animation originaux permettant de se projeter dans l'avenir, d'établir des hypothèses d'évolution du territoire, d'identifier les défis à relever, et de produire un ou des scénarios d'avenir pour le territoire.

Redon Agglomération a ensuite animé 30 ateliers de travail avec les élus locaux pour formaliser le projet de territoire (à noter que le calendrier a dû être adapté compte-tenu de la situation sanitaire). Le conseil de développement a mené 9 webinaires afin de produire un avis pour enrichir le projet de territoire. Un document provisoire a été partagé avec le conseil de développement et l'agence d'attractivité et mis en ligne sur le site internet de l'EPCI.

Ce projet de territoire s'articule ainsi autour de 4 axes et 20 objectifs stratégiques :

BIEN VIVRE ENSEMBLE A TOUS LES AGES

- Faire de l'accueil une valeur fondatrice au travers d'un habitat adapté
- Bien vivre ensemble sur le territoire
- Diversifier les offres d'accompagnement
- S'engager vers un Territoire d'excellence Numérique
- Mettre en œuvre des actions déterminantes pour une bonne santé
- Renforcer l'offre de santé de proximité

RELEVER LES DEFIS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- Accélérer la transition énergétique
- Déployer une offre de mobilité durable
- Engager une démarche territoriale en faveur de l'économie circulaire
- Reconquérir la qualité de notre patrimoine naturel
- Poursuivre la transition alimentaire
- S'adapter au changement climatique

ACCOMPAGNER L'ECONOMIE INNOVANTE, DE PROXIMITE

- Encourager une économie de transition
- Développer une économie de proximité
- Poursuivre la stratégie de territoire apprenant
- Favoriser l'innovation technologique et sociétale
- Déployer un tissu économique solidaire

COOPERER ET S'APPUYER SUR NOS INITIATIVES ET SAVOIR-FAIRE POUR RELEVER LES DEFIS

- S'appuyer sur des savoir-faire locaux pour expérimenter
- Engager sur le territoire un maximum de coopération
- Décloisonner les approches
- Partager les constats et problématisations, les évaluations, le suivi des indicateurs

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe 4 enjeux, en cohérence avec le projet de territoire approuvé en date du 28 juin 2021 :

• BIEN VIVRE ENSEMBLE A TOUS LES AGES

- ✓ Proposer des nouvelles formes d'habitat permettant d'accueillir tous les publics à toutes les étapes de leur vie qui nous invite à mettre en œuvre des pratiques plus vertueuses en termes de santé, d'économie, de consommation énergétique, de déplacement, de sobriété foncière.
- ✓ Préserver la richesse et la diversité des activités culturelles, sportives, sociales, touristiques et de loisir, les rendre accessible à tous, faciliter l'égalité des chances.
- ✓ Accompagner les citoyens à tous les âges dans la parentalité, la vieillesse, l'insertion et l'entrée dans la vie d'adulte, renforcer l'inclusion des personnes porteuses de handicap
- ✓ Accompagner, accueillir le plus grand nombre aux nouvelles technologies, faciliter la digitalisation des services par des offres simples et fonctionnelles.
- ✓ Promouvoir la santé et le bien-être en tenant compte de l'environnement global des personnes : la qualité de l'air, de l'eau, la proximité de la nature, l'activité physique, l'habitat, la mobilité, l'emploi, les liens sociaux... Agir collectivement pour s'adapter aux situations de handicap, de vieillissement, d'isolement...
- ✓ Accompagner la mise en œuvre d'un centre hospitalier d'excellence en médecine, chirurgie et obstétrique et favoriser l'accueil de nouveaux professionnels de ville dans une organisation territoriale solidaire.

• RELEVER LES DEFIS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- ✓ Expérimenter de nouvelles manières de consommer l'énergie pour réduire la quantité utilisée par de nouvelles technologies, en éliminant les utilisations non essentielles, en pilotant la consommation lors de période de surproduction. Produire localement plus d'énergie renouvelable permettant plus d'indépendance et de rapporter une richesse au territoire.
- ✓ Mettre en œuvre des équipements et des technologies pour développer la mobilité décarbonnée : véhicules électriques, hydrogène, biogaz, vélo, transport collectif. Accompagner et essaimer les expérimentations de changement de pratique visant notamment plus de partage des déplacements.
- ✓ Créer des dynamiques territoriales pour expérimenter des techniques d'économies des ressources, favoriser les coopérations entre acteurs sur les questions d'énergie, déchets, matière recyclée, mobilité ...
- ✓ Réduire l'impact des rejets d'assainissement et distribuer une eau potable de qualité. En complément, reconquérir la biodiversité et la qualité des milieux aquatiques : qualité des rivières, de l'eau, de la végétation, des zones humides et protection des sources.
- ✓ Développer une offre et une consommation alimentaire locale de qualité. Accompagner la transition vers une agriculture saine et durable. Faciliter la transmission et l'installation des exploitations
- ✓ Adapter les aménagements et les équipements au changement climatique et se préparer à la gestion de phénomènes climatiques extrême plus rapprochés. Etudier l'impact sur la ressource en eau du territoire et ses cours d'eau.

• ACCOMPAGNER L'ECONOMIE INNOVANTE, DE PROXIMITE

- ✓ Encourager les activités économiques qui accompagnent les transitions écologiques et culturelles par de nouveaux services et technologies et accompagner les évolutions des métiers. Développer le tourisme vert et promouvoir notre patrimoine culturel et historique
- ✓ Favoriser la commercialisation en circuit court et la transformation locale dont des produits agricoles. Accompagner le dynamisme des centralités commerciales dans les bourgs
- ✓ Soutenir l'enseignement supérieur pour répondre aux besoins des entreprises du territoire, enrichir l'offre locale de formation accessible à tous, à tout moment du parcours de vie. Renforcer l'accueil et les offres pour créer une vie étudiante sur place riche et attractive ; s'adapter aux spécificités de l'apprentissage ou l'alternance
- ✓ Accompagner des capacités collectives d'innovation technologique et numérique la transition vers une agriculture saine et durable. Essaimer la culture scientifique et la nécessité de mettre les innovations au service de la solidarité du territoire

- ✓ Favoriser l'innovation sociale et solidaire au service des transitions. Veiller à proposer des parcours inclusifs, donnant une place à chacun dans la société et le pouvoir d'agir, promouvoir l'égalité des chances, accompagner l'entrepreneuriat social et solidaire & collectif au profit des coopérations
- **COOPERER ET S'APPUYER SUR NOS INITIATIVES ET SAVOIR-FAIRE POUR RELEVER LES DEFIS**
- ✓ Partager les expérimentations, les mobilisations locales en s'appuyant aussi sur la culture comme un vecteur d'essaimage, d'apprentissage, de cohésion.
- ✓ Changer les pratiques sur la mobilité, l'alimentation, la consommation énergétique... nécessite des mobilisations individuelles générées par une multitude de groupes de proximité qui essaient et par une coopération plus intense des citoyens entre eux (plus de mutualisation, d'implication et de partage).
- ✓ La coopération entre les communes et l'agglomération sera encouragée et développée, de même qu'avec les territoires voisins, comme l'Alliance inter métropolitaine. Il est nécessaire pour cela de partager le sens et les intérêts et d'élaborer des dispositifs pour poser le cadre de la coopération
- ✓ La mise en récit des expériences et des visions encouragera la transformation.
- ✓ Une acculturation au décloisonnement des approches est en cours de déploiement et des outils expérimentaux sont élaborés.

Le projet de territoire est décliné plus précisément par thématiques à travers de plus de 20 stratégies territoriales qui animent des coopérations, posent des objectifs chiffrés et des plans d'actions :

- **Climat énergie :**
 - ✓ Le plan climat PCAET est en cours d'élaboration en 2021-2022.
 - ✓ REDON Agglomération souhaite poser une stratégie locale pour la production d'énergies renouvelables en 2022 à partir d'un travail collectif partagé avec les communes et des acteurs locaux de l'énergie. Ce travail est mené en partenariat fort avec EPV et le SYDELA
- **Santé & familles :**
 - ✓ La seconde génération de Contrat Local de Santé CLS #2 est en cours d'élaboration avec les acteurs du territoire, il vise notamment à identifier 25 actions phares qui traduisent comment on peut dans les actions décliner la transversalité des politiques publiques, l'accès pour tous à la santé (tous publics), la prise en compte de l'ensemble des déterminants de la santé. Le copilotage des actions est systématique, l'association de différents acteurs voir des usagers mis en avant. Il sera finalisé en 2022
 - ✓ Une stratégie pour renforcer l'offre de soins a été élaborée en 2021 et sa déclinaison est en cours. Cette démarche est animée par une personne dédiée à REDON Agglomération sur deux ans, afin de travailler les coopérations territoriales pour l'installation de professionnels. Ses travaux accompagnent nécessairement les actions de création de maison de santé présentes dans le CRTE.
 - ✓ REDON Agglomération anime une démarche territoriale sur 2021-2022 au niveau des acteurs de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse au travers de la préparation d'une Convention Territoriale Globale qui fixera des orientations générales en terme d'accompagnement des familles et territorialisera des actions
- **Alimentation & agriculture :**
 - ✓ En 2021, REDON Agglomération a poursuivi l'animation territoriale autour de la stratégie alimentaire vers une alimentation saine et durable au travers d'un PAT labellisé. Un groupe d'acteurs du territoire se réuni régulièrement autour de l'animation portée par REDON Agglomération.
 - ✓ Il porte l'ambition d'élaborer en 2022 une stratégie agricole et foncière en complément des actions déjà développées autour de la logistique des circuits courts, de la restauration collective, de la sensibilisation des consommateurs.

- **Tourisme :**
 - ✓ Un schéma de navigation fluviale a été adopté par REDON Agglomération en 2021. Il a été élaboré avec des nombreux acteurs et servira de base à une série d'actions complémentaires par différents porteurs pour proposer un panel de services et infrastructures complémentaires
 - ✓ Il complète la stratégie touristique du territoire
- **Habitat :**
 - ✓ La seconde génération du Plan Local de l'Habitat sera lancée en 2022, elle intégrera les orientations du projet de territoire et les enjeux relatifs à la transition énergétique.
- **Dynamisme proximité, centralités et attractivités :**
 - ✓ Le dispositif Petites villes de demain est mis en œuvre sur Guémené, Allaire et Pipriac. Le programme d'actions est en cours de définition et sera finalisé en 2022. Certaines actions sont indiquées dans les tableaux annexes mais seront complétées et précisées.
 - ✓ L'opération cœur de ville pour REDON est en cours de mise en œuvre opérationnelle
 - ✓ Le projet de renouvellement urbain Confluences 2030 entre dans sa phase opérationnelle qui se traduit notamment par des actions indiquées dans le CRTE.
- **Mobilité :**
 - ✓ En 2022, REDON Agglomération devra affiner sa stratégie concernant la mobilité qui sera animée par une ressource dédiée qui sera en poste dès début 2022,
 - ✓ Un schéma intercommunal de déplacement vélo est en cours de réalisation avec les communes. Un groupe multi acteurs techniciens, élus et usagers est mis en place et des ateliers territorialisés sont en cours
- **Economie :**
 - ✓ Territoire économie en ressource avec 2 autres EPCI, dont les ressources pour l'animation avec les acteurs économiques sont en cours de recrutement, grâce au soutien de l'ADEME (mutualisation des compétences)
 - ✓ Un schéma du commerce à l'échelle du territoire avec écoute client, actuellement en cours d'élaboration
 - ✓ Un schéma des zones d'activités qui sera actualisé en 2022
 - ✓ Une stratégie pour renforcer l'emploi & l'insertion a été élaborée en 2021
- **EAU :**
 - ✓ 3 CTMA sont en cours de déploiement
 - ✓ Un schéma directeur d'assainissement est en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire suite à la prise de compétence
- **Formation supérieure :** schéma enseignement supérieur recherche et innovation a été actualisé en 2021

Article 4 – Le Plan d'actions

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Redon Agglomération contractualise déjà sur de nombreux programmes avec l'Etat et ses opérateurs comme par exemple :

- Le programme « petites villes de demain » (avec Allaire, Guémene Penfao, Pipriac)
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec volet RU à Redon
- Le programme Action Cœur de Ville à Redon et Saint-Nicolas de Redon
- Le programme Dynamisme centre-ville, centre-bourg à Redon, Pipriac, Allaire.
- « Territoire d'industrie »

- Le programme alimentaire territorial
- Territoire Zéro chômeur de longue durée
- Les espaces France Services à Pipriac, Piessé, Guémené et Allaïre et déploiement progressif de deux à 6 conseillers numériques pour REDON Agglomération
- Le contrat local de santé
- Territoire zéro déchet zéro gaspillage, Territoire Economie en Ressources en cours d'élaboration avec deux autres EPCI
- TEPCV
- PAPI
- 3 CTMA : Vilaine Aval, Oust, Cher-Don-Isac
- Le PCAET
- Du contrat enfance jeunesse vers une convention territoriale globale (CTG)

4.2. Validation des actions

Les axes forts du territoire pour mettre en œuvre la transition du territoire tout en préservant sa cohésion, déclinés dans ce CRTE s'articulent notamment autour

- De la transition écologique dont des actions phares autour de la production d'énergie et de sa consommation
- De la mobilité entre les communes et au sein de celles-ci pour accéder aux équipements, services, lieux culturels & sportifs...
- Du dynamisme des centres bourgs et villes en réseau avec une centralité forte matérialisée autour du projet Confluences 2030

Les actions portées par les acteurs du territoire et connues à ce jour qui concourent au CRTE sont rapportées dans les tableaux en annexe de la convention, et traduisent des contributions au projet de territoire.

- L'enjeu « bien vivre ensemble à tous les âges » est décliné dans ce premier recensement autour
 - D'opérations permettant d'offrir plus de logements adaptés,
 - De renforcement de locaux pour l'accueil des enfants et des jeunes, des activités sportives
 - Des actions permettant d'améliorer l'offre de soins
 - Des actions pour poursuivre la transition numérique du territoire.
- L'enjeu « relever les défis de la transition écologique » est repris autour
 - D'importants programmes autour de la reconquête des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau,
 - Une forte mobilisation autour de l'évolution des infrastructures, des services et des pratiques pour favoriser les mobilités douces à l'échelle communale et inter-communale
 - D'une forte mobilisation autour de l'énergie verte, d'un écosystème autour de l'hydrogène, et de la rénovation énergétique de bâtiments.
- L'enjeu « accompagner l'économie innovante, de proximité » est mis en œuvre autour
 - De programmes d'actions multithématisques incluant du portage autour des surfaces commercantes et de reconquête de friches ou bâtiments inoccupés
 - D'un programme d'actions pour poursuivre la démarche de territoire apprenant
 - D'un programme alimentaire qui promeut des distributions en circuit court de produits de qualité et favorise leur production locale.
- L'enjeu « coopérer et s'appuyer sur nos initiatives et savoir-faire » traduit les enjeux de la coopération et du faire ensemble pour faire évoluer les pratiques, il est notamment traduit au travers
 - De projets de tiers lieux
 - De projets culturels

Les actions matures du CRTE seront décrites dans des fiches action et des fiches projet.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avantage.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

4.4.1 Engagements des syndicats d'énergie

Le SDE35 en direct ou via sa SEML Energ'iV, Le SYDELA et sa SEM « SYDELA Energie 44 » accompagnent les EPCI et les Communes dans la mise en œuvre de leurs politiques énergétiques et des projets qui en découlent dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, du développement des énergies renouvelables, de la mobilité bas carbone, trois domaines intéressant particulièrement le CRTE.

SDE35/ Energ'iV

A ce titre le SDE35, s'engage en direct ou via sa SEMAL Energ'iV :

- A désigner un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions projets
- A soutenir de manière prioritaire les actions projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention
- A intervenir en maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des domaines relevant de son périmètre de compétence et notamment à porter sur le territoire des actions en matière de :
 - Rénovation, pilotage et intelligence de l'éclairage public pour optimiser et limiter la consommation et la pollution lumineuse
 - Déploiement d'installations de recharge pour véhicules électrique (IRVE) et d'autres solutions de mobilités bas carbones : Gaz Naturel Véhicule et Hydrogène renouvelable
 - Réalisation de diagnostics thermiques et accompagnement de travaux de rénovation ou de suivi des consommations sur le patrimoine bâti public
 - Production d'énergie renouvelable : solaire, éolien, méthanisation, hydroélectricité, ...
 - Réalisation de réseaux de biogaz et de chaleur
 - Sensibilisation des publics à la transition énergétiques, etc...

SYDELA

Plusieurs projets font déjà l'objet d'une collaboration étroite avec Redon Agglo et ses communes :

- Accompagnement pour la réalisation du PCAET de Redon Agglo,
- Projet éolien de Plessé en cours de développement (La SEM SYDELA Energie 44 est associée à 22 % dans une SAS citoyenne),
- Projet d'ombrières sur les communes de Fégréac et de Pierric,
- Accompagnement des communes de Fégréac et d'Avessac pour la planification de projet éolien
- Projet de station GNV et Hydrogène vert sur la commune de Redon.

Soucieux de conjuguer moyens et expertises pour répondre aux objectifs du PCAET de Redon Agglo, le SYDELA s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du CRTE du territoire. A ce titre, il s'engage à intervenir en maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de ses domaines de compétences, en cohérence avec son projet de mandat, sur les actions suivantes :

- Eclairage public : Schéma directeur d'aménagement lumière, plan pluriannuel d'investissement, rénovation de l'éclairage public pour optimiser et limiter la consommation d'énergie et la pollution lumineuse
- Déploiement d'installations de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et d'autres solutions de mobilités bas carbone : Gaz Naturel Véhicule et Hydrogène renouvelable
- Maîtrise de l'énergie des bâtiments publics : stratégie territoriale, études énergétiques ...
- Projets d'énergies renouvelables : planification, études, réalisation dans les domaines du solaire, de la chaleur renouvelable, de l'éolien, de la méthanisation.

4.4.2 Engagements Contrat de Coopération Métropolitain

En 2017, Rennes Métropole signait avec l'État, la Région Bretagne et la Caisse des dépôts et consignations un « Pacte métropolitain d'innovation », dédié aux mobilités intelligentes. Adossé à ce Pacte, un « Contrat de coopération » engageait la Métropole dans une logique de coopération avec les territoires voisins.

Le Contrat de coopération entend associer les dix intercommunalités de l'aire urbaine de Rennes et les cinq agglomérations de Redon, Vitré, Fougères, Saint-Malo et Dinan dans un programme d'études et d'expérimentations partagé et défini collégialement portant sur l'ensemble des enjeux de mobilité quotidienne de ce territoire de près d'un million d'habitants. Co-animé par la Métropole et la Préfecture de Région, il associe la Région Bretagne, le département d'Ille-et-Vilaine et la Banque des territoires à ces travaux.

Dans la perspective de l'élaboration du CPER 2021-2027, les intercommunalités participant au Contrat de coopération ont identifié un premier programme d'actions et d'études visant à prolonger les travaux engagés depuis 2017 sur le sujet des mobilités. Les projets et pistes d'actions sont les suivants :

- Développer une ingénierie partagée de la mobilité, à travers un programme d'études et d'expérimentations devant permettre de mettre en commun et de traduire de manière concrète sur le périmètre des EPCI volontaires différentes actions ayant trait aux thématiques travaillées au sein du « contrat de coopération » : covoiturage du quotidien et en milieu rural, continuités cyclables, partage de la voirie au profit des mobilités actives... ;
- Promouvoir une mobilité inclusive, en développant des solutions de mobilité permettant de répondre aux besoins de déplacement des personnes en recherche d'emploi privées de solutions alternatives à la voiture individuelle (éloignement entre le lieu de travail et de domicile, horaires décalés...) et plus largement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, notamment dans l'accès aux services et équipements (publics, de santé, commerces...);
- Agir en faveur de la décarbonation de nos mobilités, enjeu auquel doivent faire face l'ensemble de nos territoires, en favorisant le développement de sources d'avitaillage d'énergies bas carbone et en confortant les projets de filières de production, par exemple sur l'hydrogène vert ;
- Conforter la mobilité servicielle, afin de simplifier l'accès aux offres de solutions de mobilité alternatives à la voiture solo (bus, car, métro, train, vélos en libre-service, autopartage...);

- Accompagner les changements de comportements, en développant un plan d'actions à l'échelle de l'aire urbaine élargie en faveur notamment du covoiturage de proximité et des actions de communication conjointes menées de manière coordonnée sur l'ensemble du territoire des intercommunalités partenaires.

4.4.3 Coopération Inter-métropolitaine Loire Bretagne AILB

13 EPCI de Bretagne et Pays de la Loire coopèrent pour

- Construire un projet d'aménagement et de développement des territoires inter-métropolitains situés entre Rennes, Angers, Nantes, Saint-Nazaire et Vannes
- Promouvoir les dynamiques des territoires inter-métropolitains, selon une approche partenariale, avec l'ensemble des parties prenantes de l'aménagement du territoire: État, collectivités territoriales, monde économique, monde associatif.
- Être présents dans le débat public (régional, national) : être force de proposition (loi 3DS, ZAN...) et relais d'information des politiques publiques vers les EPCI

La mission de l'alliance s'articule autour d'un projet inter-métropolitain qui vise à développer une vision prospective de nos territoires avec des coopérations interterritoriales, à valoriser des ressources par la mise en perspectives des politiques existantes et à accompagner des chantiers d'expérimentation pour éprouver les méthodes de coopérations. Le programme retenu en 2021 s'articule autour de 4 thèmes qui contribueront au projet de territoire de REDON Agglomération et qui sont repris au CRTE :

- Vivre et habiter les territoires inter-métropolitains
Construire une vision commune de la façon dont nous allons habiter nos territoires demain
- Tourisme, un facteur d'attractivité
Etablir une cartographie des projets pour construire une vue transversale et complète des politiques touristiques
- Les mobilités décarbonées
Développer une filière hydrogène sur les territoires inter-métropolitains et ses usages
- La formation supérieure en alternance
Développer des filières de formations supérieures en alternance en adéquation avec les besoins des acteurs économiques

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Redon Agglomération assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-ele pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.
En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc...

6.4. Engagements de la Banque des territoires

La Banque des Territoires accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs projets d'avenir pour des territoires plus durables tout en favorisant les leviers de développement économique, vecteur d'attractivité et de cohésion sociale et territoriale. Elle accompagne ainsi les acteurs des territoires dans la construction et la réalisation de leurs projets grâce à une large palette d'offres et de solutions opérationnelles :

- Un accès gratuit à des contenus destinés aux collectivités avec notamment 1/ un accès à une large base documentaire via la plateforme numérique « banquedesterritoires.fr » sur de nombreuses thématiques en cohérence avec les compétences des collectivités, 2/ un service de renseignement téléphonique sur des questions juridiques et financières et des conférences via Territoires Conseils,
- Un soutien à l'ingénierie opérationnelle pour accompagner les projets structurants du territoire avec notamment 1/ l'appui d'experts internes 2/ le financement à 100% d'études « flashes » sur des thématiques dédiées, 3/ le co-financement à 50% maximum d'études portées par la collectivité.
- Le financement des investissements des collectivités territoriales notamment 1/ les constructions ou réhabilitations de bâtiments publics, y compris éducatifs ou autres bâtiments accueillant des scolaires, 2/ acquisition de matériels roulants propres et les infrastructures de transport (réseaux, ouvrage d'art...), 3/ les infrastructures et réseaux d'eau potable, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et de GEMAPI 4/ les projets autour de transition écologique et énergétique (biodiversité, production d'énergie renouvelable) 5/ les équipements de nature à renforcer l'attractivité touristique du territoire, 6/ les investissements immobiliers en matière de santé et d'hébergement médico-social, et enfin 7/ le portage foncier et requalification de friches, avec ou sans production de logement social.
- L'investissement en fonds propres, en direct ou de manière intermédiaire, dans des projets, en partenariat avec les entreprises du territoire notamment dans les domaines suivants : 1/ immobiliers commercial et d'entreprise, 2/ hébergements et équipements touristiques ou de loisirs, 3/ production d'énergie renouvelable et avitaillement, 4/ infrastructures et transport, 5/ services et usages numériques, 5/ projets à impact social ou environnemental.

6.5. Engagements de la Région Pays de la Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.6. Engagements des Départements

Chaque Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département d'Ille et Vilaine et le Département de Loire Atlantique s'engagent à participer au réseau des Partenaires du CRTE afin de faciliter son élaboration et sa mise en œuvre. Ils veilleront notamment à faciliter l'accès aux ressources d'ingénierie du Département -via les agences départementales en particulier - et de ses principaux partenaires

techniques de l'aménagement du territoire dans le domaine du tourisme (ADT, LAD), de l'habitat (ADIL, NEOTOA, Habitat 44...) et de l'aménagement (SADIV, SPL, LAD).

Les Départements s'engagent à soutenir les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention (pour le 35 : Contrats de Territoire, Fonds de soutien aux Territoires, AAP centres bourgs et accès aux services, nouveau dispositif d'aides aux investissements locaux du fonds d'urgence 35 voté par le Département en Avril 2021 ; pour le 44 : soutien aux territoires 2021-2026), sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière de 2021 est annexée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire n°6220/SG du Premier ministre du 23 octobre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de Redon Agglomération, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de Redon Agglomération. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé des services :

- De l'Etat
- De l'Ademe
- De la Banque des territoires
- Du Département Ille et Vilaine via l'Agence départementale de Redon et Vallons de Vilaine et du Département Loire Atlantique
- De la Région Pays de la Loire
- De Redon Agglomération

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe.

Les indicateurs de suivi seront précisés dans le cadre de l'évaluation du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.
La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

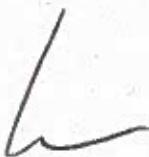
Sommaire des annexes

- Annexe 1 : tableau des actions mûtures**
- Annexe 2 : tableau des actions à maturer**
- Annexe 3 : maquette financière des actions 2021**

CRTE REDON Agglomération

Signé à REDON le 15 décembre 2021

Pour l'Etat,
Emmanuel Berthier
Préfet de la région Bretagne



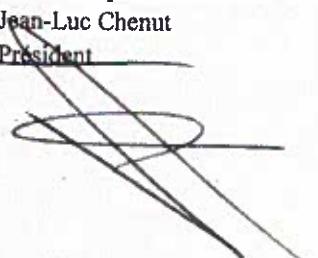
Pour REDON Agglomération
Jean-François MARY
Président



Pour la Région Pays de la Loire
Christelle Morénais
Présidente



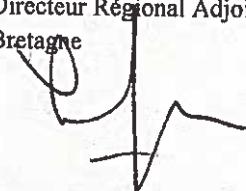
Pour le Département Ille et Vilaine
Jean-Luc Chenut
Président



Pour le Département de Loire Atlantique
Michel Ménard
Président



Pour la Banque des territoires
Stéphane Lafargue
Directeur Régional Adjoint pour la
Bretagne



Annexe 2021

Titre du projet		Montant du financement		Montant du financement		Montant du financement	
Montant du financement	Montant du financement	Montant du financement	Montant du financement	Montant du financement	Montant du financement	Montant du financement	Montant du financement
Annexe 1 : Bien vivre ensemble à tous les âges							
AAP Recyclage Fonder des écrives - RELAANCE	COMMUNE DE REDON	Fonds Gammier	REDON	2021	6 380 000	1 500 000	
AAP Socle numériques dans les écoles élémentaires par commune	COMMUNE DE BRUC SUR AFF		BRUC SUR AFF	2021	9 337	9 370	
AAP Socle numériques dans les écoles élémentaires par commune	COMMUNE DE PIRIAC		PIRIAC	2021	88 779	21 220	
AAP Socle numériques dans les écoles élémentaires par commune	COMMUNE DE REHAC		REHAC	2021	5 349	3 558	
AAP Socle numériques dans les écoles élémentaires par commune	COMMUNE DE REDON		REDON	2021	58 732	33 766	
AAP Socle numériques dans les écoles élémentaires par commune	COMMUNE DE SAINT JUST		SAIN JUST	2021	4 060	2 739	
AAP Socle numériques dans les écoles élémentaires par commune	COMMUNE DE BAUD SUR OUST		BAUD SUR OUST	2021	28 703	17 000	
AAP Socle numériques dans les écoles élémentaires par commune	COMMUNE DE CHAPELLE DE BREHIN		CHAPELLE DE BREHIN	2021	4 342	2 625	
AAP Socle numériques dans les écoles élémentaires par commune	COMMUNE DE LUXURON		LUXURON	2021	8 100	5 367	
AAP Socle numériques dans les écoles élémentaires par commune	COMMUNE DE FEORAC		FEORAC	2021	17 500	8 580	
AAP Socle numériques dans les écoles élémentaires par commune	COMMUNE DE AVESAC		AVESAC	2021	31 962	8 326	
AAP Socle numériques dans les écoles élémentaires par commune	COMMUNE DE GUÉMÉNE-PIENNOIS		GUÉMÉNE-PIENNOIS	2021	29 009	16 705	
DTR 2021	COMMUNE DE PLESSE	Rénovation d'un réfectoire et de toilettes à l'école de la renardière	PLESSE	2021	70 000	35 000	
DTR 2021	COMMUNE DE BAUD SUR OUST	Construction d'un passe-train	BAUD SUR OUST	2021	59 168	37 750	
DTR 2021	COMMUNE DE BAUD SUR OUST	Enseigne murale	BAUD SUR OUST	2021	48 165	26 245	
DTR 2021	COMMUNE DE CONQUEUREUIL	Renouvellement de l'école Publique la Rondeuse	CONQUEUREUIL	2021	820 000	227 500	
DTR 2021	COMMUNE DE PLESSE	Construction d'un city-stade au Coudray	PLESSE	2021	75 000	28 250	
DSR 2021	COMMUNE DE PIPIAC	Rénovation des vestiaires multisports	PIPIAC	2021	67 364	34 867	
DSR 2021	COMMUNE DE RUEC SUR AFF	Construction d'un terrain multi-sports	RUEC SUR AFF	2021	42 749	16 963	
DSR 2021	COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE REDON	Réhabilitation d'une cellule de maladie générale au sein d'un projet de maison de santé pluridisciplinaire porté par un maître d'œuvre privé	SAINT NICOLAS DE REDON	2021	309 000	66 707	
DTR 2021	COMMUNE DE FEORAC	Changement de la norme de celle des sports : création d'un	FEORAC	2021	17 534	6 137	
DTR 2021	COMMUNE DE GUÉMÉNE-PIENNOIS	Rénovation, avec extension, du rez-de-chaussée de la mairie	GUÉMÉNE-PIENNOIS	2021	325 840	65 168	
DSR Relance 2020	COMMUNE DE GUÉMÉNE-PIENNOIS	Réhabilitation de vestiaires dédiés/cellules pour réaménagement et accès des plus handicapés	GUÉMÉNE-PIENNOIS	2020	133 600	75 000	
DSR Relance 2020	COMMUNE DE PLESSE	Construction d'un open-space et d'un espace d'ambulation dans un bâtiment communal	PLESSE	2020	178 274	60 000	
DSR Relance 2021	COMMUNE DE MASSENAIC	Réfection d'une nouvelle mairie dans un bâtiment communal	MASSENAIC	2021	637 600	50 000	
Plan cabardines	COMMUNE DE REDON	Rénovation des jardins floraux de l'école maternelle : école et élementaire	REDON	2021	3 100 000	1 550 000	
Annexe 2 : Accès à la transition écologique							
Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	Ministère de l'Agriculture /France AgriGlobe/ DRAAF	2 exploitations	REDON AGGLOMERATION	2021	146 712	67 568	
Amélioration des programmes alimentaires territoriaux (Bretagne)	Ministère de l'Agriculture /France AgriGlobe/ DRAAF	6 porteurs de projets	REDON AGGLOMERATION	2021	608 613	346 483	

BESPOIR		DÉTERRAIN		COPRO		PROJET		TOTAL INVESTISSEMENT		DATE		INVESTISSEMENT		PROJET DE SOUTIEN	
Amplification des programmes ministériels de l'environnement (PPE) de la loi Climat		Ministère de l'écologie Département DRAC		Création d'une unité de transfert sur les îles de RIO & PLESSE - renouvellement des routes rurales		PLESSE		2021		2021		INVESTISSEMENT		PROJET DE SOUTIEN	
DRAC	PLESSE	COMMUNE DE LIEURON		Rénovation énergétique de la salle de sport		LIEURON		498 580		2021		237 640			
DRAC - AAP transition écologique et numérique des Beaux de cérémonie - RELANCE		REDON AGGLOMERATION		Aquisition de matériels scéniques LED pour le théâtre		REDON		47 667		2021		27 500			
DSEI 2021		COMMUNE DE BAINS SUR OUST		Rénovation thermique et accessibilité de la maison des jeunes latines		BAINS SUR OUST		292 704		2021		97 481			
DSEI 2021		COMMUNE DE PIPRIAC		Salle multi-sports des Terres Rouges : Changement du dispositif d'éclairage		PIPRIAC		60 158		2021		24 397			
DSEI 2021		COMMUNE DE PLESSE		Aménagement de voies de circulation pour les mobilités douces		PLESSE		158 650		2021		60 000			
DSEI 2021		COMMUNE DE PLESSE		Programme de travaux : rénovation énergétique d'un local pour le comité de proximité		PLESSE		20 800		2021		10 000			
DSEI 2021		COMMUNE DE GUÉMÉNE- PENFAO		Renouvellement des éclatages de salles multisports		GUÉMÉNE-PENFAO		44 280		2021		27 000			
DSEI Relance 2021		COMMUNE DE PIPRIAC		Rénovation énergétique de la salle multi-sports du Cloz		PIPRIAC		232 652		2021		93 062			
DSEI Relance 2021		COMMUNE DE BRUC SUR AFF		Rénovation thermique des bâtiments publics : logements 3 et 3 bis du Relais, bibliothèque et logement dit « les mariettes » par la Mecanoo		BRUC SUR AFF		28 603		2021		11 450			
DSEI Relance 2021		ATLANTICIAU		Renouvellement de la filière de traitement de l'eau de production d'eau potable de MASSERAC		MASSERAC		3 100 700		2021		500 000			
DSEI Relance 2021		COMMUNE DE PLESSE		Rénovation de l'antenne mobile en logements et commerce, équipes thermique		PLESSE		200 000		2021		100 000			
DSEI Relance 2021		COMMUNE DE SAINT-GORGON		Entretien des rues de la cité des îles et cité lâtre		SAINT GORGON		240 000		2021		120 000			
DSEI Relance 2021		COMMUNE DE PELLAC		Entretien et modernisation du groupe scolaire la marelle, équipes thermique		PELLAC		83 800		2021		40 400			
Investissement en amélioration des exploitations agricoles pour les arômatiques végétales		Ministère de l'agriculture /Trans régionale/ DRAAF		1 exploitation		GUÉMÉNE-PENFAO		45 000		2021		23 900			
Programme d'intervention régional de l'eau		MIES		Aménagement des capacités de stockage et de transport du eau dans le secteur de la rivière de la Cance		GUÉMÉNE-PENFAO		470 000		2021		282 000			
Accélération des investissements industriels dans les territoires		DIRETS		Entreprise spécialisée dans l'agencement de commerces et ateliers artisanaux et d'ateliers de fabrication. Elle porte ce projet de l'extension du parc d'activité de Cuguen à Plesse		SAINTE-MARIE DE BEDON		500 000		2022		120 000			
DSEI 2021		REDON AGGLOMERATION		Acquisition et aménagement d'un bâtiment hébergeant une société d'insertion par l'activité à GUÉMÉNE-PENFAO		PIPRIAC		1 000 000		2021		250 000			
Fond d'amélioration des investissements industriels dans les territoires - RELANCE		DIRETS		1 entreprise aux universités technologiques - total projet 300		GUÉMÉNE-PENFAO		94 352		2021		34 055			
Mobilité des jeunes AM titulaire de conduits		MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE		Brassage jusqu'à 20000€ sur 2 ans		SAINTE-MARIE DE REDON		300 000		2021		80 000			
DSEI 2021		COMMUNE DE L'IGREAC		Mise aux normes des équipements sanitaires de l'Etag Aurdé et du Camping.		LE PLESSIS		70 600		2021		35 000			
Investissement général des collectivités et des entreprises - IAE et IAE-DRAC		REDON AGGLOMERATION		Préparation de renforcement de la sécurité informatique		REDON AGGLOMERATION		330 000		2021		160 000			
DSEI 2021		COMMUNE DE LES FOUDRES		Creation d'un tiers lieu		LES FOUDRES		187 542		2021		47 259			
Plan de relance Culture		DRAC		Closerie Eté culturel association		GUÉMÉNE-PENFAO		5 000		2021					

DEPARTEMENT	POURQUOI UN PROJET	NON DÉFINIE	SOUTIEN FINANCIER	ACTEURS	PROBLÈME DE FINANCEMENT	PROBLÈME D'EXÉCUTION
						DU VÉTÉRAN
Plan de relance Culture	DRAC	l'Idéon CNC Plan d'urgence expérimentation	GUÉMENE-PENWAO	2021		1 274
Plan de relance Culture	DRAC	Association La Closerie (3000 PDM à musique)	GUÉMENE-PENWAO	2021		8 000

Annexe 2022

ENJEUX & OBJECTIFS DU PROJET ET MÉTHODE	MONTANT DE PROJET	DATE DU PROJET	VOCATION DU LIEU	ANNEE DU PROJET	POLITIQUE DU PROJET
axe 1 : Bien vivre ensemble à tous les âges					
Accueil/habitat pour tous	COMMUNE DE PIRIAC	Résidence personnes handicapées Les Glycines : réhabilitation d'une partie des locaux et construction de pavillons	PIRIAC	2022	Non déterminé
Accueil/habitat pour tous	COMMUNE DE PLESSÉ	Création d'un habitat léger au Pont-Nalland (Coudray)	PLESSÉ	2022	500 000
Accueil/Urba fav santé, innovations	VILLE DE REDON	Amélioration Construction école Charlie Chaplin avec des matériaux biosourcés et légant l'urbanisme favorable à la santé autour de la cours par exemple	REDON	2022	1 500 000
Accueil/reconquête des friches	EPTB	Confluences 2030 : Déconstruction et dépollution, aménagement d'espaces publics, ancienne Friche STEF	REDON	2022	1 640 000
Accueil/reconquête des friches	VILLE DE REDON	Confluences 2030 : Travaux d'aménagement Quai Jean Bart et quai Amiral de la Graville (Parvis cinématique)	REDON	2022	3 137 550
Accueil/reconquête des friches	EPTB	Confluences 2030 : lutte contre les inondations quai Jean Bart ; maintien de l'accès au quartier de l'Ile en période d'inondation	REDON	2022	780 000
Accueil/reconquête des friches	COMMUNE D'ALLAIRE	Aménagement îlot Chanoine Dranot	ALLAIRE	2022	259 833
Accueil/reconquête des friches	COMMUNE D'ALLAIRE	Refit rue de Radon	ALLAIRE	2022	238 850
Accueil/reconquête des friches	COMMUNE CONQUEUIL	Acquisition friche ancienne sclerie pour logement senior	CONQUEUIL	2022	Non déterminé
Accueil/aménagement urbain	COMMUNE DE LA CHAPELLE DE BRAIN	Réaménagement du bourg de Brain	CHAPELLE DE BRAIN	2022	250 000
Accueil/aménagement urbain	COMMUNE DE LIEURON	Aménagement d'une place de Village	LIEURON	2022	450 000
Accueil/aménagement urbain	COMMUNE DE SAINT-JUST	Travaux d'aménagement du bourg dont construction d'une halle, sanitaires, espace vélos	SAINT-JUST	2022	1 300 000
Accueil/aménagement urbain	COMMUNE DE BÉGANNE	Dynamisation du centre bourg : réhabilitation maison Devillard en logement, reprise de la liaison R020 et le centre bourg pour inviter à entrer dans le bourg (liaison douce, aménagement...)	BÉGANNE	2022	maison en cour de chiffrage + 150 000€ pour liaison bourg R020
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE BAINS-SUR-OUST	Création maison des sports au stade municipal	BAINS-SUR-OUST	2022	700 000
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE GUÉMENÉ-PENFAO	Construction de vestiaires sportifs	GUÉMENÉ-PENFAO	2022	470 000
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE GUÉMENÉ-PENFAO	Aménagement du parc du vélodrome ; pumptrack, parc paysager urbain	GUÉMENÉ-PENFAO	2022	300 000
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE LANGON	Stade park	LANGON	2022	50 000
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE RIEUX	Aménagement du port : création d'un ponton aux sports nautiques (kayak, aviron...)	RIEUX	2022	Non déterminé

ENJEU & objectif du projet de territoire	PORTEUR DU PROJET	NOM DU PROJET	Montant du financement reçu	ANNEE	Montant du projet
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE PIRIAC	Réhabilitation extension des vestiaires du complexe de foot	PIRIAC	2022	300 000,00
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE PLESSÉ	Aménagement d'une zone de loisirs au Pont-Rieland (Coudray)	PLESSÉ	2022	Non déterminé
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE PLESSÉ	Création de 2 city stades & d'un terrain synthétique	PLESSÉ	2022	1 110 000
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE LES FOUGERETS	Projet du city Park et local jaune	LES FOUGERETS	2022	Non déterminé
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE PIERRE	Équipements sportifs	PIERRE	2022	Non déterminé
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE SAINT GANTON	Terrain Multisports	SAINT GANTON	2022	50 000
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DE REDON	Aménagement d'un espace de loisirs intergénérationnel sur le site du Parc des sports	SAINT-NICOLAS DE REDON	2022	200 000
offre de santé de proximité	COMMUNE D'ALLAIRE	Création Maison France Services et extension Mairie	ALLAIRE	2022	1 408 600
offre de santé de proximité	COMMUNE DE LA CHAPELLE DE BRAIN	Maison Pluridisciplinaire de Santé + Bureaux coworking/télétravail	CHAPELLE DE BRAIN	2022	200 000
offre de santé de proximité	COMMUNE DE MASSERAC	Borne de télémédecine	MASSERAC	2022	48 000
offre de santé de proximité	COMMUNE DE MASSERAC	Borne de télémédecine	MASSERAC	2022	50 000
offre de santé de proximité	COMMUNE DE PLESSÉ	Maison de santé	PLESSÉ	2022	1 500 000
Offres d'accompagnement	COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE	Halle péri-scolaire	SAINT-JEAN-LA-POTERIE	2022	900 000

Annexe 2 : Relever les défis de la transition écologique					
Mobilité durable/ mobilité douce	LES COMMUNES DE GUÉMENÉ PENFAO, PLESSÉ, MASSERAC ET REDON AVEC L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL	Intégration des communes de Guéméné Penfao, Plessé, Masserac et Redon dans le projet de liaison entre la Vilaine et le canal	DE GUÉMENÉ PENFAO, PLESSÉ, MASSERAC ET REDON AVEC	2022	Non déterminé
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE PIRIAC	Aménagement d'une voie douce du centre bourg au rond point de super U	PIRIAC	2022	Non déterminé
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE PLESSÉ	Liaisons douces - Plan vélo - Tracé 1 : bourg de Plessé - canal de Nantes à Brest	PLESSÉ	2022	250 000

Enjeux à l'échelle du territoire		PORTÉE DU PROJET	NOM DU PROJET	LOCALISATION DU PROJET	ANNÉE	MONTANT DU PROJET
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE RIEUX	liaison douce Pont de Cran - Bourg de Rieux - Aucfer	RIEUX	2022	Non déterminé	
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE LA CHAPELLE DE BRAIN	Local Communal Vélos	CHAPELLE DE BRAIN	2022	25 000	
Mobilité durable	COMMUNE DE PIRIAC	Développer la flotte de véhicules électriques pour les agents	PIRIAC	2022	Non déterminé	
Mobilité durable	COMMUNE DE PIRIAC	Lancement d'une étude portant sur la réalisation du plan local de déplacement sur la commune de Piriac	PIRIAC	2022	18 685	
Patrimoine naturel et qualité	COMMUNE DE PIRIAC	Réhabilitation du ruisseau du Fougeray (en partenariat avec le programme d'action de l'EPTB Vilaine sur la qualité du milieu aquatique)	PIRIAC	2022	Non déterminé	
transition alimentaire	COMMUNE DE PLESSE	Programme Alimentaire de Territoire/Règle agricole pour la restauration collective	PLESSE	2022	Non déterminé	
transition alimentaire	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DE REDON	Mise en place d'un marché de producteurs locaux	SAINTE-NICOLAS DE REDON	2022	50 000	
Transition énergétique/ production	COMMUNE DE LA CHAPELLE DE BRAIN	Installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux	CHAPELLE DE BRAIN	2022	70 000	
Transition énergétique/ production	COMMUNE DE PIRIAC	Pose de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux	PIRIAC	2022	124 000	
Transition énergétique/ production - stockage	SAS MHOOVE	Développement d'un écosystème hydrogène à REDON	REDON	2022	5 824 540	
Transition énergétique/ consu il/production	COMMUNE DE RIEUX	Milieu partagé pour les associations à énergie positive	RIEUX	2022	70 000	
Transition énergétique/ consu	EPV	Projet efe	REDON AGGLOMERATION	2022	400 000	
Transition énergétique/ consu	COMMUNE D'AVESSAC	Etude diagnostic thermique, énergétique, phonique et fonctionnel pour réhabilitation d'un groupe de 5 bâtiments communautaires actuels (salle de la frétille, mairie, foyer des jeunes, cabinet dentaire et toit)	AVESSAC	2022	90 000	
Transition énergétique/ consu	COMMUNE D'ALLAIRE	Remplacement Lampadaire en LED	ALLAIRE	2022	75 000	
Transition énergétique/ consu	COMMUNE D'AVESSAC	Changement des lampes de l'éclairage public pas du led	AVESSAC	2022	100 000	
Transition énergétique/ consu	REDON AGGLOMERATION	Réhabilitation thermique conservatoire et 68 rue des douves	REDON	2022	1 200 000	
Transition énergétique/ consu	COMMUNE DE BEGANNE	Rénovation thermique de plusieurs bâtiments : centre de loisirs/cantine (et amélioration accueil enfants & parents), salle multiactivités, salle des sport à polyvalente (et toiture). Réseau de chaleur dans les non mûre sur Bois joie, ensemble de ces bâtiments. M Ouvre à l'automne , à relancer	BEGANNE	2022	en cours de chiffrage détail à venir	

Éléments à intégrer dans le projet de territoire	PORTÉUR DE PROJET	NOM DU PROJET	TOUJOURS EN COURS	ANNÉE	MONTANT EN PROJET
Transition énergétique/ consso	COMMUNE DE FEGREAC	Réhabilitation thermique et énergétique d'un bâtiment public	FEGREAC	2022	75 000
Transition énergétique/ consso	COMMUNE DE PIPRIAC	Rénovation de la salle multisport Du Clos dont thermique	PIPRIAC	2022	500 000
Transition énergétique/ consso	COMMUNE DE SAINT JACUT LES PINIS	Réhabilitation thermique du complexe polyvalent	SAINT JACUT LES PINIS	2022	1 300 000
Transition énergétique/ consso	COMMUNE DE SAINTE-MARIE	Travaux de réhabilitation d'une école (département thermique) à vocation éducative, d'animation et d'�hermance en centre-bourg : tranches 1	SAINTE-MARIE	2022	237 000
Annexe 3 : Accompagner l'économie innovante, de proximité					
Economie de proximité	COMMUNE D'AVESSAC	Réaménagement du bourg pour le redynamiser et le rendre plus attractif (sécurité, accessibilité, charme, cadre doux et passe pour le vélo)	AVESSAC	2022	215 000
Economie de proximité	COMMUNE DE BRUC SUR AFF	Anciation du café restaurant	BRUC SUR AFF	2022	250 000
Economie de proximité	COMMUNE DE GUÉMENÉ PENFAO	Acquisition ex PMU et création commerce et logements	GUÉMENÉ PENFAO	2022	475 000
Economie de transition/ tourisme	COMMUNE DE FEGREAC	Aménagements touristiques au Bellon dans le cadre du schéma de navigation	FEGREAC	2022	Non déterminé
Economie de transition/ tourisme	COMMUNE DE SAINT JACUT LES PINIS	Aire de camping car	SAINT JACUT LES PINIS	2022	100 000
Annexe 4 : Accompagner l'économie sociale et solidaire dans les projets de territoire					
Coopération entre les acteurs	COMMUNE DE PIPRIAC	Construction d'un équipement socio culturel tiers lieu à l'îlot de la Minoterie	PIPRIAC	2022	5 274 228
Coopération entre les acteurs	COMMUNE DE RENAC	Île Rez : Chez Madeleine	RENAC	2022	282 000
savoirs faire locaux	COMMUNE D'AVESSAC	Rénovation du four à chaux (petit patrimoine non classé, ni inscrit)	AVESSAC	2022	80 000
savoirs faire locaux	COMMUNE DE GUÉMENÉ PENFAO	Restauration de la chapelle St Georges phare travaux	GUÉMENÉ PENFAO	2022	610 500
savoirs faire locaux	COMMUNE DE BÉGANNE	Réhabilitation d'un local pour accueillir la collection Ming et des ateliers d'art plast	BÉGANNE	2022	en cours de chauffage d'ici Janvier

Projets non matures (2023-2026)

PROJET	ÉTAT DU PROJET	PROJET	DATE DE DÉBUT	ESTIM.	IMPACT FINAIS
Annexe 4 : Plan vives prioritaires à tout les égards					
accord	COMMUNE DE LANGON	Réhabilitation d'un village intermédiaire et urbain	LANGON	2015	1 000 000
accord / amgt urbain	COMMUNE DE LANGON	réhabilitation d'un bâtiment peripherique 23/53 rue grande sur la commune culturelle ou commerciale "	LANGON	2021	350 000
accord / amgt urbain	COMMUNE DE CONQUEVILLE	Rénovation de l'espace et Développement d'un bâtiment	CONQUEVILLE	2023	500 000
accord / amgt urbain	COMMUNE DE LANGON	renouvellement des bâtiments de l'ancienne école privée	LANGON	2023	700 000
accord / amgt urbain	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DE REZON	réhabilitation/reconstruction de l'école de l'Herbeuse	SAIN-NICOLAS DE REZON	2023	4 500 000
accord / amgt urbain	VILLE DE REZON	Création de ville à Place Duchesse Anne	REZON	2023	3 200 000
accord / amgt urbain	VILLE DE REZON	Modernisation et réhabilitation "petit et moyen"	REZON	2023	3 789 333
accord / amgt urbain	COMMUNE DE LANGON	Aménagement site de stationnement et circulation cœur de village et centre bourg	LANGON	2024	600 000
Accord/ aménagement urbain	COMMUNE DE PÉGNYAC	Construction d'une salle des fêtes de grande capacité, en complément édication Bous de ville de la remise	PÉGNYAC	2023	1 350 000
accord / amgt urbain	VILLE DE REZON	Plan Bous 2023 - Cœur de ville	REZON	2024	1 358 920
accord/ habitat	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DE REZON	Développement d'une offre de logement en centre-ville	SAIN-NICOLAS DE REZON	2023	Non déterminé
accord/ habitat	COMMUNE DE PÉGNYAC	Construction de logements sociaux	PÉGNYAC	2023	400 000
accord / amgt urbain	COMMUNE D'ALLAIS	Amenagement d'un bâtiment et création de logement "Alla du Parc"	ALLAIS	2023	Non déterminé
accord/ habitat	COMMUNE DE LANGON	réhabilitation de locaux pour de locatif - maison Renaissance + local commercial	LANGON	2023	200 000
accord/ habitat	COMMUNE DE L'EUVRE	Aménagement d'un espace d'habitat groupé pour seniors	L'EUVRE	2023	900 000
Accord/ habitat & MHI	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DE REZON	Aménagement de quartier Digne Nord pour retrouver la qualité d'habitats de l'espace public et favoriser le bien-vivre sur ce quartier	SAIN-NICOLAS DE REZON	2023	210 000
Accord/ requalification des bâches	COMMUNE DE RIEUX	Réhabilitation de la forme du square... renouvellement de la voirie	RIEUX	2023	Non déterminé
Accord/ requalification des bâches	COMMUNE DE LANGON	Réhabilitation de l'enclavure école publique (après transfert dans les locaux réhabilités)	LANGON	2024	300 000
Accord/ requalification des friches	COMMUNE DE RIEUX	Réhabilitation de la ferme du couvent	RIEUX	2024	Non déterminé
Accord/ requalification des friches	COMMUNE DE SAINT JACUT LES PINS	Réhabilitation ISAY	SAIN JACUT LES PINS	2023	1 800 000
Accord/ requalification des friches	COMMUNE DE SAINT JACUT LES PINS	Réhabilitation Bous actuel ISAT	SAIN JACUT LES PINS	2024	3 200 000
Bien vivre ensemble/culture	COMMUNE DE BAINS-SUR-OUST	Réhabilitation de la salle de patrouage. Crédit espace culturel - salle de spectacle	BAINS-SUR-OUST	2023	500 000
Bien vivre ensemble/sport	REZON AGGLOMÉRATION	Réhabilitation de la piste d'intercommunalité (études en 2023)	REZON	2023	Non déterminé
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE GUÉMENÉ-PENFAO	Réhabilitation de la casse de mise à l'eau du port de l'île (ancien et du port de l'île de Radez)	GUÉMENÉ-PENFAO	2023	150 000
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE PEGNYAC	Aménagement et mise en oeuvre d'initiatives park, boulodrome, parcours de santé	PÉGNYAC	2023	120 000

PROJET	TYPE DE PROJET	TOITURE	TOITURE FINANCIÉE	VILLE	CONTACT DU PROJET
Bien vivre ensemble/sport	VILLE DE REDON	Stade park	REDON	2023	300 000
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE LIEUJON	Aménagement d'un espace détente et de plein air Intégration du terrain (sport, social, loisirs)	LIEUJON	2023	130 000
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE PERIAC	Site du Point d'Océan : local résidentiel - aménagement du site	PERIAC	2024	Non déterminé
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE PIRIAC	Aménager l'étang des 4 vents en espace de loisirs	PIRIAC	2024	Non déterminé
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE D'ALLAIRE	Projet du Clos de l'Orme	ALLAIRE	2023	200 000
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE REDON	Aménagement du site de la cascade	SAINT NICOLAS DE REDON	2025	1 200 000
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE SAINT-PERREUX	Salles Froide (espace mutualisé JeuxSport/Boules/Chasse/Foot)	SAINT-PERREUX	2024	370 000
Bien vivre ensemble/sport	COMMUNE DE BEZANNE	Construction d'un pumptrack & city stade	BEZANNE	à définir	Non déterminé
développement social / sport santé	COMMUNE DE PIRIAC	Offrir un parcours santé	PIRIAC	2025	Non déterminé
offre de santé de proximité	COMMUNE DE BEZIUS	Création d'une maison médicale	BEZIUS	2023	Non déterminé
offre de santé de proximité	COMMUNE DE LANGON	Créer un service paramédical	LANGON	2024	Non déterminé
offre de santé de proximité	à définir	Aménagement et construction d'un hôpital : fonction, volumes, réseaux	REDON	2024	Non déterminé
Offres d'accompagnement	COMMUNE DE PERIAC	Offrir un espace MAM en centre bourg	PERIAC	2023	Non déterminé
Offres d'accompagnement	COMMUNE D'ALLAIRE	Offrir un MAM dans l'école	ALLAIRE	2023	170 000
Offres d'accompagnement	COMMUNE DE LÉGÉAC	Aménager préventive	LÉGÉAC	2023	400 000
Offres d'accompagnement	COMMUNE DE SAINT-PERREUX	Aménagement d'un ensemble pédiatrique (maternité/pédiatrique)	SAINT-PERREUX	2023	1 350 000
Offres d'accompagnement	COMMUNE DE PLESSE	Aménager du Domaine de la Roche pour accueillir les étudiants privé et entre-territoires	PLESSE	2023	4 100 000
Offres d'accompagnement	COMMUNE DE LES FOUGERETS	Offrir un espace petite enfance : restaurant scolaire	LES FOUGERETS	2024	Non déterminé
<hr/>					
mobilité durable	REDON AGGLOMERATION	Acquisition d'une berne à ordure ménagère hydrogène	REDON	2023	800 000
mobilité durable	REDON AGGLOMERATION	Acquisition Berne à ordure hydrogène	REDON	2024	900 000

Mobilité durable/ mobilité douce	REDON AGGLOMERATION	Plan vivre actions	REDON AGGLOMERATION	2023-2024	
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE GUÉMÉNÉ-PENFAO	Aménagement du territoire : aménagement et préconisation et cyclistes, amélioration et élargissement des réseaux	GUÉMÉNÉ-PENFAO	2023-2024	Non déterminé
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE GUÉMÉNÉ-PENFAO	Villes douces ligne de chemins de fer	GUÉMÉNÉ-PENFAO	2023	1 000 000
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE LANDON	Aménagement de la future terrassement et de la liaison vers le centre historique : stationnement, pas de re-mélangage, déclinaison publique...	LANDON	2023	200 000
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE PLESIÉ	Projet : Tracé 2 : boulevard de Plouézé - boulevard de Drenny	PLESIÉ	2023	Non déterminé
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE REUZ	Aménagement riverain rivière et vélo - sécurisation - aménagement du leveret du bœuf	REUZ	2023	Non déterminé
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE SAINT GANTON	Aménagement douces ou voies de bus et bus à haute Alerte	SAINT GANTON	2023	80 000,00
Mobilité durable/ mobilité douce	VILLE DE REDON / SAINT NICOLAS DE REDON	Aménagement sur la vallée et aménagement des abords	SAINTE-NICOLAS DE REDON	2023	3 500 000
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DE REDON	Quartiers les bains douces	SAINTE-NICOLAS DE REDON	2024	Non déterminé
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE PIPRAC	Aménagement des voies douces permettant l'accès aux réalisations cyclables	PIPRAC	2024	Non déterminé
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE PIPRAC	Aménagement des zones piétonnières et des pistes cyclables	PIPRAC	2024	Non déterminé
Mobilité durable/ mobilité douce	VILLE DE REDON	Mobilité douce sur abords des écoles	REDON	2023-2024	450 000
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE SAINT JACUT LES PINES	Plan douces	SAINT JACUT LES PINES	2023	Non déterminé
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE SAINT JACUT LES PINES	Aménagement rue du Coudré et Rue des Landes de L'ouest avec aménagement douce	SAINT JACUT LES PINES	2023	300 000
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE PLESIÉ	Plan vélô - Suite du programme	PLESIÉ	2024 à 2026	Non déterminé
Mobilité durable/ mobilité douce	COMMUNE DE BEGANNE	Aménagement douces : la longue - Félines, Félines - Rives, Bellon - Crac'h - Rives - île du bœuf	BEGANNE	2027-2028	Non déterminé
Patrimoine naturel et qualité	REDON AGGLOMERATION	Création d'îlots du Parclet (bouche puis trouées)	REDON	2023	Non déterminé
Patrimoine naturel et qualité	REDON AGGLOMERATION	Restauration du Parclet port	REDON	2023	Non déterminé
Patrimoine naturel et qualité	REDON AGGLOMERATION	Station d'épuration illé Galmerod	GUÉMÉNÉ-PENFAO	2023	2 000 000
Patrimoine naturel et qualité	REDON AGGLOMERATION	Centre de transfert	SAINT NICOLAS DE REDON	2023	1 870 000
Patrimoine naturel et qualité	VILLE DE REDON	Grotte différenciée / biodiversité : Parc de Bel Air à Boulay du Tunet	REDON	2023	Non déterminé
Patrimoine naturel et qualité	COMMUNE DE PIPRAC	Catégorie des jeux et des œuvres d'interprétation dans le bœuf et les horreurs	PIPRAC	2023	Non déterminé
Services alimentaires	COMMUNE DE PLESIÉ	Apport de la restauration collective en pizzeria ou rôtisserie, avec équipement du hall restaurant bien et local	PLESIÉ	2023	Non déterminé
Transports alimentaires	REDON AGGLOMERATION	Création Agripôle	REDON AGGLOMERATION	2024	150 000
Transfert énergétique/ énergie	COMMUNE D'AVESSAC	Aménagement et fonctionnement des 8 instruments diagnostiques énergétiques	AVESSAC	2023	400 000
Transfert énergétique/ énergie	COMMUNE DE PERLAC	Création/ contrôle à Méto-Ecole Sudoc	PERLAC	2023	Non déterminé
Transfert énergétique/ énergie	COMMUNE DE SAINT JACUT LES PINES	Aménagement notamment l'Université appartenant au domaine de la bouscatelle	SAINT JACUT LES PINES	2027	Non déterminé
Transfert énergétique/ énergie	COMMUNE DE SAINT GANTON	Aménagement thermique de la ville de la Belle Athempte	SAINT GANTON	2024	30 000
Transfert énergétique/ énergie	COMMUNE DE BEGANNE	Aménagement d'entrepôts site du bœuf jaï (ville des sports, restaurants etc...), site des fées	BEGANNE	2023	Non déterminé

Annexe 3 : Aménagements financés par la collectivité, by projets						
Economie de proximité	COMMUNE DE GUÉNÉHÉ-PENHAO	Réhabilitation quartier du Presbytère : habitation, restaurants, bars, papeterie	GUÉNÉHÉ-PENHAO	2019	3 000 000	
Economie de proximité	COMMUNE DE BRUC SUR AFF	Réhabilitation Boulangerie	BRUC SUR AFF	2023	150 000	
Economie de proximité	COMMUNE DE LANGON	réhabilitation du bâtiment de l'ancienne poste pour créer une surface commerciale	LANGON	2023	500 000	
Economie de proximité	COMMUNE DE BRUC SUR AFF	Réhabilitation Boulangerie	BRUC SUR AFF	2024	200 000	
Economie de proximité	COMMUNE DE BÉGANNE	Réhabilitation de l'ancienne boucherie et/ou construction d'un nouveau local commercial	BÉGANNE	2024	Non déterminé	
Economie de proximité	COMMUNE DE LES FOUGERETS	Création d'une cellule commerciale	LES FOUGERETS	2023	150 000	
Economie de proximité	COMMUNE DE PIRIAC	Acquisition et réhabilitation en commerce (ex RDC) et logements de fonctionnement	PIRIAC	2023	1 130 000	
Economie de proximité/ économie solidaire	COMMUNE DE BAINS-SUR-OUST	INITIATIVE ECONOMIQUE en DÉVELOPPEMENT DURABLE : création d'une épicerie solidaire (circuit court) - Réhabilitation d'un bâtiment commercial	BAINS-SUR-OUST	2023	340 000	
Economie de transition	REDON AGGLOMERATION	Réhabilitation de Tounadezide	BAINS-SUR-OUST	2024	Non déterminé	
Économie de transition/ tourisme	COMMUNE DE GUÉNÉHÉ-PENHAO	Utilisation café port de Brest en guinguette	GUÉNÉHÉ-PENHAO	2023	1 000 000	
Économie de transition/ insertion	REDON AGGLOMERATION	Création d'un port technique	REDON	2024	Non déterminé	
Environnement/ biodiversité	LE GOURMÉT	Pratique	REDON	2023	1 000 000	
Territoire apprenant	CIP campus	Établissement d'enseignement	REDON	2024	12 000 000	
Territoire apprenant	à définir	Aménagement école	REDON	2024	Non déterminé	
<hr/>						
Coopération entre les acteurs	COMMUNE DE LES FOUGERETS	Création d'un stade Beau	LES FOUGERETS	2023	Non déterminé	
Coopération entre les acteurs	COMMUNE D'ALLAINE	Création d'un stade Beau	ALLAINE	2023	Non déterminé	
Coopération entre les acteurs	COMMUNE DE PELLAC	Stade Beau	PELLAC	2023	Non déterminé	
Coopération entre les acteurs	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DE BEZIERS	Conférence 2020 : lieu nocturne et culturel du Clos du craté, vestiges archéologiques du site de l'oppidum	SAINTE-NICOLAS DE REDON	2024	150 000	
Coopération entre les acteurs	COMMUNE DE PIRIAC	Créer un rôle très présent notamment sur le théâtre de l'oppidum	PIRIAC	2025	Non déterminé	
terres / faire faire	COMMUNE DE PIRIAC	Créer une restauration dédiée à Jax Bois et à l'engagement	PIRIAC	2023	Non déterminé	
terres faire faire	COMMUNE DE BÉGANNE	Création d'un vêtement dans la chapelle de Bégan	BÉGANNE	2024	Non déterminé	
terres faire faire	COMMUNE DE L'ÉGRÉAC	Aménagement du village	L'ÉGRÉAC	2025	1 500 000	